

Arrêté n° : SL/ST/2025/ 278

Interdiction de stationnement,  
Restriction de circulation,

Du vendredi 06 Juin 2025  
Au vendredi 20 juin 2025,

**Prolongation de l'arrêté**  
N° : SL/ST/2025/256

## ARRÊTÉ

**NOUS**, Maire de la Ville de SENLIS,

**VU** le Code Pénal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'en raison de travaux d'assainissement, il est nécessaire d'interdire le stationnement et de restreindre la circulation au droit du 22 Rue Léon Fautrat.

## ARRÊTONS

**Article 1 :** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, au droit du 22 Rue Léon Fautrat, du vendredi 6 juin 2025 au vendredi 20 juin 2025.

**Article 2 :** La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte, au droit du 22 Rue Léon Fautrat, du vendredi 6 juin 2025 au vendredi 20 juin 2025.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

**Article 4 :** Toute la sécurité sera mise en place par les services techniques pour la protection des passants et des usagers de la route.

**Article 5 :** Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
  - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
  - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

19 2 JUIN 2025

Le Maire,  
Pour le Maire,  
Et par Délégation



**Daniel GUEDRAS**  
Adjoint au Maire

Publié sur le site de la Collectivité le :  
Et notifié à l'intéressé le :

19 2 JUIN 2025

19 2 JUIN 2025